



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 7 avril 2023	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 13 °C)	Vent	9 km/h Nord-Ouest	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 91/92
Total des paris mutuels	\$389,255			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen avec le conducteur, Mike Healey, concernant une obstruction faite au cheval "FRIAR VOLTAIRE", alors qu'il conduisait "SHADOW DAVE", lors de la Course 1, disputée le 24 mars.
Après avoir visionné la vidéo de la course et entendu les explications du participant, M. Healey a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(a) de la CAJO (dévier vers l'extérieur causant une obstruction) et s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours (du 1^{er} au 3 mai, inclusivement).
Décision # 2600861
- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (mauvaise classe) pour le cheval, "IRRESISTIBLE" de la Course 4.

Courses :

1. Le #1, "BESTGIRL IN TOWN", (Melanie Plourde), a refusé de se mettre en position derrière la barrière de départ à deux reprises et a été retiré par les juges sur les conseils du juge de départ, Jamie Fiolek (règle 22.03 (f) de la CAJO). Un remboursement totalisant \$ 2,235 a été opéré.

Le #1 devra se qualifier pour le départ et la performance.

L'entraîneur en a été notifié.

Examen de la course au début du dernier droit entre les #6, "ILLCIT AFFAIR", (Pascal Berube), et #8, "BATTLE OF YORK", (Stephane Pouliot). Le #6 déviait beaucoup à l'extérieur entraînant le déplacement du #8 (signalé dans la statistique avec obstruction).

Aucun placement n'a été requis.

Le #7, "LORY MARCHANDISE", (Donald Jobin), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le poteau de ½ mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

2. Enquête concernant une possible obstruction sur le #6, "SHADOW DAVE", (Mike Healey), survenue après le départ.

Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté avec les conducteurs de #4, "WATCHA STRIKESFAME", (Donald Jobin), qui a déclaré que #6 s'était approché et avait touché sa roue, de #5, "WATCH HER GO", (Melanie Plourde), qui a déclaré que #6 avait touché la jambe avant de son cheval, et de #7, "SHOWDOWN", arrivé en 4^e position, (Robert Shepherd), qui a déclaré qu'il n'avait pas dévié vers le #4, il a été déterminé que le #6 avait été conduit entre le #4 et le #5 sans suffisamment d'espace, qu'il avait touché la roue du #4, provoquant ainsi le bris d'allure du #6 et que par la suite, alors qu'il n'était pas en bris d'allure, il avait provoqué une obstruction au #5 (signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction).

Le conducteur, Mike Healey, assistera à un examen au sujet des règles de la CAJO 22.05.01 (h) (heurter un autre sulky) et (a) (obstruction provoquant le bris d'allure d'un autre cheval).

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête (tour frontale) – <https://youtu.be/mbl6XADNjdg>

Lien pour la vidéo d'enquête (tour de fond) – <https://youtu.be/6HnBbSro5D0>

3. Examen de la performance du #7, "DA CINNAMONCRUNCH", (Ryan Guy), au poteau de ½ mille.

Le #7 a éprouvé des difficultés et a fait quelques pas, mais pas de bris d'allure. Rien d'autre à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Examen du bris d'allure survenu au #1, "HURRIKANE CHEYENNE", (Robert Shepherd), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué une obstruction au #3, "BRODYS SCRAPPER", (Mike Healey).

Aucun placement n'est requis comme le #1 a terminé la course en 9^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

7. Le conducteur du #4, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot), a été averti en lien avec sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Examen de la performance du vainqueur de la course, le #2, "UBER HANOVER", (Robert Shepherd), après le départ.

Le #2 a heurté un pylône, s'est rendu à l'intérieur du suivant et a heurté le pylône suivant.

Aucune infraction aux règles de la rampe intérieure n'a été commise.

M. Shepherd a également reçu un avertissement au sujet de sa stimulation après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Rien d'autre à signaler.

10. **Enquête** concernant le #4, "IMA STANDUP GUY", (Ryan Guy), qui a fait un bris d'allure avant le départ et n'a pas atteint le poteau de remboursement lorsque le juge au départ a libéré le peloton.

Un remboursement totalisant \$ 10,513 a été opéré.

Règle 22.03(I)

Le #2 a été inscrit sur la liste des juges de départ et doit se qualifier.

L'entraîneur en a été informé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/avpAUOsxXBk>

11. Le #3, "SUNNY BO", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (protège genoux), après le départ et a remporté la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune